



# Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2019-2020

Cadre réservé à l'administration								
INE:	N°Etab : llllll							
Date de dépôt du dossier dans l'établisseme	ent: I/_I/I							

situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre 1 – Renseignements concernant les membres de la famille L'enfant pour lequel vous demandez la bourse Ses prénoms : \_\_\_ Sa date de naissance : I\_\_I\_I\_I\_I\_I\_I\_I\_I\_I Garçon Fille Vous-même OU le représentant de l'enfant  $\square$ OU la mère Vous êtes: le père Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : Votre adresse : \_\_ Courriel: @\_\_\_\_\_ N° de tel : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | Situation de famille : marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ en concubinage ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐ célibataire ☐ Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs Est-il : le père ☐ ou la mère ☐ de l'enfant Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : \_ Son adresse si elle est différente de la vôtre : Code postal : |\_\_I\_\_I\_\_I\_\_| Commune : \_\_\_ 2 – Engagement de la famille Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation) Je soussigné(e) le père ☐ ou la mère ☐ ou le (la) représentant(e) de l'enfant ☐ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts Date et signature : La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22). La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de l'établissement ou du service académique dans lequel la demande est envoyée. Cadre réservé à l'administration Classe fréquentée par l'élève : \_\_\_ Pièces communiquées : oui 🗖 non 🗖 Avis d'impôt sur le revenu Relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) oui 🗖 non 🗖 Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé) Montant de la bourse Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) .....\_\_\_\_\_\_

Décision du service académique des bourses (pour les établissements privés et le CNED).....\_\_\_\_\_\_\_\_\_



## Nous sommes là pour vous aider



N°51891#05

# Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2019-2020

Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

## Notice d'information

▶ Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

▶▶ Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	11	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 189	18 693	22 198	25 703	29 209	32 714	36 218	39 723

Un simulateur accessible depuis <u>education.gouv.fr/aides-financieres-college</u> vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

>> Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 17 octobre 2019. Renseignez-vous auprès du collège.

Pour les collèges privés, vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education gouv.fr/aides-financieres-college.

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017,
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN),
- une procuration, si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 17 octobre 2019

### Pour les élèves inscrits au CNED :

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2019 :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure tél : 02.32.29.64.00
- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège tél : 05.61.02.05.01

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college et utiliser le simulateur de bourse en ligne